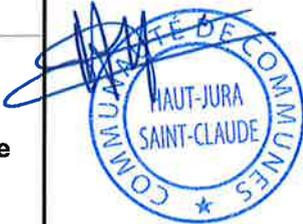


		<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE</b>		<i>La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		<b>PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	13	<b>14 MAI 2025</b>		
Présents	11	<b>Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE</b>		
Excusés	3			
Pouvoirs	3			
Absents	0			

**PRESENTS :** Isabelle HEURTIER, Philippe PASSOT, Jean-Louis MILLET, Jean-François DEMARCHI, Claude MERCIER, Lilian COTTET-EMARD, Alain BLONDET, Anne-Christine DONZE, Roland FREZIER et Laurent PLAUT

**EXCUSES :** Frédéric HERZOG, Loïc GELPER et Christian ROCHET

**ABSENTS :** /

**POUVOIRS :** Frédéric HERZOG donne pouvoir à Jean-François DEMARCHI et Loïc GELPER donne pouvoir à Isabelle HEURTIER et Christian ROCHET donne pouvoir à Claude MERCIER

La convocation pour la séance du mercredi 14 mai 2025, datée du 06 mai 2025 a été adressée aux membres du Bureau, publiée sur notre site internet et affichée sur le panneau dédié en mairie de Saint Claude.

Monsieur Roland FRÉZIER se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2025**
2. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ**
  - 2.1. **MOBILITÉ : ÉTUDE POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL - GARE DE SAINT-CLAUDE**
3. **FINANCES**
  - 3.1. **MISSION LOCALE SUD JURA : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2025**
  - 3.2. **SICTOM - CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS : VALIDATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2025**
4. **PERSONNEL**
  - 4.1. **ADHESION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEUR GENI+RI**
5. **ÉCONOMIE**
  - 5.1. **SAINT-CLAUDE : LES VARIÉTÉS - PROROGATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

5.2. ATELIER DES SAVOIR FAIRE : PÉPINIÈRE D'ARTISAN « LOCAL 1 » - TARIFICATION

**6. TOURISME**

6.1. OFFICE DE TOURISME : CAMPAGNE D'ADHESION 2026

6.2. PDIPR - CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONVENTION DE GESTION DE LA RANDONNÉE 2025

**7. VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ**

7.1. SPORT : RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE - ALLOTISSEMENT DU LOT N°04

7.2. BELLECOMBE - BATIMENT INTERGENERATIONNEL : FONDS DE CONCOURS

7.3. CULTURE : CONSERVATOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION SDEA 2025

7.4. CULTURE : CONSERVATOIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE COTEAUX DU LIZON

---

Le bureau accepte le test d'un outil d'intelligence artificiel pour l'enregistrement et la transcription des réunions.

**1. APPROBATION COMPTE-RENDU**

L'approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 23 AVRIL 2025 est reportée au prochain bureau communautaire.

**2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / MOBILITÉ**

**2.1. MOBILITÉ : ÉTUDE POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL GARE DE SAINT-CLAUDE**

La gare de Saint-Claude constitue un point stratégique pour la structuration des mobilités sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude. Malgré son potentiel, elle reste aujourd'hui sous-exploitée : l'absence d'intermodalité organisée, de services adaptés aux modes doux, et le manque de lisibilité de l'offre limitent fortement son usage.

Le projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) vise à répondre à plusieurs enjeux :

- Faciliter les correspondances entre les différents modes de transport (train, bus, vélo, marche, covoiturage) ;
- Améliorer l'accessibilité de la gare, notamment pour les publics fragiles (scolaires, personnes âgées, non-motorisés) ;
- Contribuer à la transition écologique, en favorisant le report modal vers des mobilités bas carbone.

L'étude proposée permettra de :

- Diagnostiquer les besoins du site et ses usages actuels,
- Produire une esquisse d'aménagement partagée,
- Initier un dialogue technique et partenarial avec les acteurs clés de la mobilité (Région, Département, SNC, etc).

Dans cette perspective, la collectivité a l'opportunité de bénéficier de l'expertise de SNCF Gares & Connexions, partenaire technique reconnu. Une consultation a été menée conjointement avec les services de la collectivité, à l'issue de laquelle l'offre du cabinet KISIO a fait consensus auprès des deux parties.

Une convention de cofinancement est proposée par SNCF Gares & Connexions, avec la clé de répartition ci-dessous :

ST CLAUDE Etude Kisio			
		Part CC HJSC	Part G&C
Cout étude	30 900,00 €	14 523,00 €	16 377,00 €
Option	6 550,00 €	2 947,50 €	3 602,50 €
MOA G&C	1 498,00 €	1 498,00 €	
<b>Total</b>	<b>38 948,00 €</b>	<b>18 968,50 €</b>	<b>19 979,50 €</b>

Jean-Louis MILLET n'est pas convaincu de la pertinence de cette étude. Pour lui la gare routière existe déjà. Isabelle HEURTIER lui indique qu'il nous appartient d'évoluer au-delà de l'existant. Philippe PASSOT fait remarquer que cette étude montre l'attachement de la collectivité à la voie ferrée et l'importance de préserver la gare comme point d'accès aux transports en commun.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire approuve le lancement d'une étude de faisabilité et d'esquisse portant sur un projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) en gare de Saint-Claude ; décide de s'associer à SNCF Gares & Connexions pour la réalisation de cette étude, avec le cabinet KISIO, et de participer à son financement selon la clé convenue ci-dessus et enfin autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, y compris la convention de financement annexée au présent dossier. **[Résultat du vote : 12 pour, 1 contre (J-L MILLET), 0 abstention]**

### 3. FINANCES

#### 3.1. MISSION LOCALE SUD JURA : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2025

Acteur territorial des politiques publiques, la Mission Locale Sud Jura est administrée par des élus locaux des Communautés de Communes du territoire.

Présente sur le territoire sud jurassien, elle possède trois antennes, réparties sur Lons-le-Saunier, Saint-Claude et Champagnole, ainsi que six permanences à Arinthod, Beaufort-Orbagna, Clairvaux-les-Lacs, Les Rousses, Moirans-en-Montagne, Hauts-de-Bienne/Morez, Orgelet, Saint-Amour et Saint-Laurent-en-Grandvaux.

La Mission Locale Sud Jura exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Remarque : la participation financière proposée est basée sur le nombre d'habitants, et ce conformément aux statuts de la Mission Locale Sud Jura (base INSEE 2021 : 19 626 habitants).

Ainsi, après en avoir délibéré, le bureau communautaire accorde une participation financière à la Mission Locale Sud Jura d'un montant de 11 034 € et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)**.

#### 3.2. SICTOM - CONTENEURS SEMI ENTERRÉVALIDATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX 2025

Le SICTOM du Haut-Jura installe des conteneurs semi enterrés dans ses communes adhérentes depuis 2005, en remplacement des bacs roulants, pour la collecte des déchets (flux « ordures ménagères » et « emballages recyclables »). Ce système présente de nombreux avantages, notamment l'amélioration de la qualité du tri et la maîtrise des coûts de collecte.

Dans le cadre de l'équipement des communes adhérentes, les travaux planifiés et les dépenses prévisionnelles à engager en termes de travaux de génie civil pour 2025 sont les suivants :

Commune	Détail des travaux	Montant
RAVILLOLES	Installation de 9 cuves : - Terrassement : 20 700 € - Finitions : 13 500 €	34 200 €
LESCHERES	Installation de 5 cuves : - Terrassement : 11 500 € - Finitions : 7 500€	19 000 €
MOLINGES	Finitions sur implantation 2024	9 500 €
SAINT-CLAUDE	Finitions sur implantation 2024	4 000 €
	<b>Montant total prévisionnel</b>	<b>66 700 €</b>

A noter : les finitions sur Ravilloles et Leschères pourront être réalisées en 2026 au vu du délai de tassement nécessaire à respecter après le terrassement.

M. J-L MILLET fait remarquer que le SICTOM n'accepte pas les demandes de maintien de conteneurs individuels pour les personnes âgées ou porteuses de handicap et ce malgré plusieurs pétitions au sein de la ville.

Isabelle HEURTIER lui propose qu'un contact soit pris avec le SICTOM afin de disposer de leurs retours.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire approuve le programme de travaux de génie civil relatif à l'implantation de conteneurs semi enterrés dans les communes adhérentes au Sictom du Haut-Jura pour l'année 2025 ; approuve le montant prévisionnel des dépenses à engager pour l'exercice 2025 à hauteur de 66 700 € et autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention).**

#### 4. PERSONNEL

##### 4.1. ADHESION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEUR GENI+RI

La collectivité se trouve régulièrement confrontée à des problèmes de recrutement notamment dans des fonctions administratives de type finances ou ressources humaines. Par ailleurs, il nous paraît important de pouvoir contribuer à la formation des jeunes de notre territoire afin de leur apporter des compétences spécifiques en matière de collectivités publiques.

Nous ne pouvons en notre qualité d'EPCI bénéficier des aides de l'état dans le cadre de l'accueil des alternants aussi nous souhaitons adhérer au groupement d'employeurs GENI+RI qui dispose d'une antenne à Oyonnax et qui a récemment développé une section dédiée aux collectivités publiques.

Le groupement pourrait ainsi être l'employeur de nos alternants et solliciter pour notre compte auprès de l'état les financements associés.

Des frais de gestion en sus du salaire brut seront facturés. Ils sont estimés entre 195 et 250 euros par mois. Les dépenses inhérentes au poste seront facturées au réel (tickets restaurant, frais de transport, visite médicale, etc.).

Pour cela, il nous appartient d'adhérer au groupement dont la cotisation annuelle est fixée à 200 euros par an.

Ainsi, après en avoir délibéré le Bureau communautaire, adhère au groupement d'employeur GENI+RI, autorise la présidente à recourir aux contrats d'apprentissage et d'alternance afin de participer à la formation de jeunes et autorise la présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention).**

## 5. ÉCONOMIE

### 5.1. SAINT-CLAUDE : LES VARIÉTÉS - PROROGATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Il a été régularisé le 30 juillet 2024 au profit de la SARL L'AMERICAIN, une convention de mise à disposition des locaux situés à SAINT-CLAUDE, 45, rue du Pré appartenant à la CCHJSC, pour leur permettre d'effectuer les travaux nécessaires à la réouverture du bar-brasserie anciennement connu sous le nom commercial LES VARIETES.

Cette convention consentie à titre gratuit, pour une durée maximum de huit mois, est venue à expiration le 31 mars 2025. Les porteurs de projets ont indiqué ne pas avoir achevé les travaux et sollicité la prorogation à titre gratuit de la mise à disposition jusqu'au 30 juin 2025 inclus pour un début d'activité prévue début juillet.

Ceci exposé, le bureau communautaire approuve la prorogation de la convention de la mise à disposition à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2025 à charge pour la SARL L'AMERICAIN de faire établir à ses frais un bail commercial notarié à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2025 aux charges et conditions fixées dans la convention du 30 juillet 2024 et demeurées inchangées et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention).**

### 5.2. ATELIER DES SAVOIR FAIRE : PÉPINIERE D'ARTISAN « LOCAL 1 » - TARIFICATION

Le Conseil d'exploitation de l'Atelier des Savoir-Faire s'est prononcé favorablement le 2 avril 2025 sur l'augmentation du loyer de la pépinière vacante. Deux raisons principales ont motivés cette décision : la hausse des charges supportées par la collectivité et la volonté de faciliter à la fois le développement de l'activité de l'artisan locataire tout en l'amenant progressivement à supporter une location au prix réel du marché lors de sa sortie de pépinière (résultat du vote : 5 pour, 1 contre, 1 abstention)

La pépinière d'artisan concernée, dite « Local 1 » dispose d'une superficie de 77m<sup>2</sup> à l'Atelier des Savoir-Faire au 1 Grand'rué à Ravilloles. S'agissant d'un bail dérogatoire visant à la première installation d'une activité d'artisanat récente, développée idéalement autour d'un axe consacré à un métier d'art, la durée de location ne peut excéder trois ans.

Ainsi, après en avoir délibéré Bureau communautaire valide le montant du loyer hors charges de la pépinière d'artisan « Local 1 » de l'Atelier des Savoir-Faire selon les modalités suivantes : 300€ par mois la première année, 350€ par mois la deuxième année, 420€ par mois la troisième année et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention).**

## 6. TOURISME

### 6.1. OFFICE DE TOURISME : CAMPAGNE D'ADHESION 2026

Comme chaque année, l'Office de tourisme lance une campagne d'adhésion pour l'année suivante dès le mois de juin, auprès des socioprofessionnels acteurs du secteur touristique du territoire et des environs (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, prestataires d'activités, sites et lieux de visites, artisans, organisateurs d'événement, etc.).

Aussi, l'Office de tourisme lancera sa campagne d'adhésions pour 2026 à partir de juin 2025.

Cette présente note vise à présenter les modifications apportées aux modalités de la campagne, pour l'année 2026 et à présenter l'ensemble des tarifs liés à la campagne 2026.

#### I. **Présentation des tarifs de la campagne d'adhésion à l'Office de tourisme 2026 :**

##### 1. **Pack Partenaire 2026 : 80€ - 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**



Pour tous les partenaires 2026, le Pack Partenaire 2026 inclura les services suivants :

- Adhésion annuelle à l'Office de Tourisme (OT) Haut-Jura Saint-Claude
- Présence sur le site web de la destination Haut-Jura Saint-Claude
- Présence dans la base de données régionale d'informations touristiques Décibelles Data qui alimente les supports de communication des institutions touristiques régionales
- Mise en avant prioritaire de la structure dans le cadre des accueils presse et actions de promotion réalisés en collaboration avec Jura Tourisme, Bourgogne-Franche-Comté Tourisme et Montagnes du Jura (en fonction des cibles et orientations des demandeurs et de la presse qui restent souverains dans leurs choix de citations)
- Présence des brochures / flyers dans les 5 bureaux d'information touristique, sous réserve de place disponible.
- Accès personnalisé à l'Extranet Pro de Décibelles Data
- Accompagnement personnalisé à l'utilisation de l'outil Décibelles Data
- Invitation aux événements organisés par l'Office de tourisme (Instants Ambassadeurs, Pots d'Accueil)
  
- Réception des Newsletters pros et mailings d'informations de l'OT
- Mise à disposition des brochures touristiques et logo de la destination HJSC pour la structure
- Publication des événements et animations de la structure dans l'agenda des animations de l'OT
- Possibilité de partage de vos publications sur nos réseaux sociaux en utilisant l'hashtag #hautjurasaintclaud
- Jeux concours : tous les partenaires auront la possibilité de participer à la dotation de jeux concours organisés par le service Communication et l'Office de tourisme et ainsi bénéficier de visibilité et de promotion pour leur structure. Dans la limite des places disponibles (3 jeux concours prévus sur 2026, les places seront attribuées dans l'ordre de réception des bulletins d'adhésion).
- Accès aux "Bons Plans" et tarifs préférentiels négociés par l'OT pour ses partenaires ainsi qu'aux produits de la boutique de l'OT à prix revendeurs
- Accès à l'Espace Pro de l'OT
- Accès aux options à la carte réservées aux partenaires de l'OT
- Promotion personnalisée de la structure auprès des visiteurs
- Accès à la photothèque de l'OT : sélection de photos pour alimenter les supports de communication et promotion liés à la structure partenaire
- Accès au « Widget sélection personnalisée d'offres » de Décibelles Data pour intégration de données sur le site web de la structure partenaire

Pour les acteurs touristiques hors hébergeurs, le Pack Partenaire 2026 inclut également le service suivant :

- Présence dans le magazine de destination Haut-Jura Saint-Claude 2026 : 1/8 de page, mise en page par notre service Communication.

Pour les hébergeurs touristiques, le Pack Partenaire 2026 inclut également les services suivants :

- Présence dans la brochure numérique des hébergements partenaires 2026
- Une page de publicité générique "hébergements" pleine page, dans le magazine touristique 2026 de la destination Haut-Jura Saint-Claude.
- Coupons de réductions :
  - Remise de 20 coupons d'une valeur de 1.50€ à chaque hébergement partenaire 2026, sur commande via formulaire et à retirer dans l'un de nos bureaux d'information touristique à utiliser par les hôtes et/ou clients.
  - Les coupons de réductions sont utilisables dans les boutiques de l'Office de Tourisme pour régler des produits et prestations de l'Office de tourisme, du domaine nordique et du Musée de L'Abbaye
  - Les coupons sont à utiliser sur la durée du partenariat du 01/01/2026 au 31/12/2026
  - Les coupons de réduction ne sont pas cumulables entre eux ni avec d'autres promotions.

L'adhésion au Pack partenaire 2026 est possible pour les organisateurs d'événements rassemblant plus de 500 participants sur le territoire Haut-Jura Saint-Claude.

## **2. Options à la carte 2026 en supplément du Pack Partenaire 2026 :**

- Option édition : ¼ page : 120€  
Présence dans le magazine touristique de destination Haut-Jura Saint-Claude, avec 1/4 de page.
- Option édition : ½ page : 200€  
Présence dans le magazine touristique de destination Haut-Jura Saint-Claude, avec ½ page.
- Option plan de destination : 120€  
Encart sur les plans de destination Haut-Jura Saint-Claude, visuel créé par l'Office de tourisme. Nombre de places limité à 32.
- Option écrans dans les bureaux d'information touristique : 120 €  
Présence sur les écrans des Bureaux d'information touristique de Saint-Claude et Lajoux, visuel créé par l'Office de tourisme.
- Option gestion fiche Décibelles Data : 90€  
Délégation à l'Office de tourisme de la gestion des informations de la structure dans la base de données d'informations touristiques régionale Décibelles Data.
- Option à la rencontre des visiteurs : 50€  
Tenue d'un stand pour faire découvrir l'activité ou la structure pendant ½ journée dans un bureau d'information touristique au choix (Saint-Claude ou Lajoux).
- Publi-reportage sur les réseaux sociaux : 70€  
Publi-reportage accompagné d'un texte promotionnel. Le prestataire fournit les textes et photos, tandis que notre service communication se charge de la création des publications et de la gestion du calendrier de diffusion (sous réserve de la qualité des médias fournis).
- Option Bannière web : 120€ /1mois  
Offre visible pour une durée d'un mois, dans la limite des places disponibles (8 emplacements sur l'année 2025). Nombre de corrections limitées à 3 allers-retours pour la conception de votre visuel. Présence assurée sur toutes les pages d'une des rubriques (Haut-Jura Saint-Claude, Pause hivernale, Pause nature, Pause culturelle, Pause artisanale, Pause aventure, Pause gastronomie ou S'inspirer).
- Reportage photo professionnel : 130€  
Réalisation d'un reportage photo de votre structure par un photographe professionnel : 15 photos HD libres de droits, sans limite de durée. Utilisation des clichés par HJSC et le prestataire. Offre valable uniquement sur le secteur Haut-Jura Saint-Claude.

### 3. Tarifs spéciaux

- Tarif spécial pour les artisans de l'Atelier des Savoir-faire : Pack Partenaire 2026 à 40€ au lieu de 80€
- Offre bienvenue – 50% sur l'offre Pack Partenaire : pour toute création d'une nouvelle structure depuis le 1<sup>er</sup>/09/2024, le Pack Partenaire 2026 d'une valeur de 80 € est réduit à 40€ sur présentation de l'extrait kbis ou d'une déclaration de meublé en mairie de l'année de création de la structure. Offre réservée aux prestataires du territoire Haut-Jura Saint-Claude, valable une seule fois
- Offre spéciale : Pack Partenaire 2026 + Option écran + Présence page entière dans le magazine de destination + Option plan destination offerts aux structures suivantes : Musée de l'Abbaye, Musée de la Pipe et du Diamant, Maison du peuple La Fraternelle, Atelier des Savoir-faire.
- Multi-activités : les partenaires qui adhèrent pour plusieurs activités d'une même structure bénéficient de -10% pour 2 packs, -15% pour 3 packs, -20% pour 4 packs, -25% pour 5 packs.

## II. **Explications des modifications apportées par rapport à la campagne d'adhésion 2025 :**

### 1. Modification des offres et options

- Campagne web générique "hébergements" (campagne Facebook et/ou Google Adwords) : cette offre était comprise dans le pack partenaire de base des hébergeurs en 2025. Pour 2026, elle sera supprimée en raison d'une baisse significative des performances par rapport à l'année précédente. Elle sera remplacée par une autre offre comprise dans le pack partenaire pour les hébergements : les coupons de réductions.

- Option publicité évènement sportif et culturel à 600€ : aucune souscription n'ayant été enregistrée en 2025 pour cette option, elle sera supprimée en 2026. En contrepartie, les organisateurs de grands événements (plus de 500 participants) pourront bénéficier de la possibilité en 2026 d'adhérer à l'Office de tourisme avec le Pack Partenaire à 80 € par an.
- Encarts dans le magazine de destination : dans un souci de limitation du nombre de pages du magazine de destination Haut-Jura Saint-Claude 2026, les formats des encarts publicitaires des partenaires seront ajustés tout en maintenant des tarifs accessibles. Ces ajustements permettent de mieux valoriser les contenus tout en maîtrisant les coûts de production du magazine de destination Haut-Jura Saint-Claude.
  - Pour les acteurs touristiques et organisateurs d'événements hors hébergeurs : encart de 1/8 de page compris dans le pack partenaire à 80€ (au lieu de ¼ en 2025) ; Option 1/4 de page, nouveau tarif à 120 € ; Option 1/2 page, tarif maintenu à 200 €.
- Bannière web : nouveau tarif pour 2026 à 120 € pour 1 mois (ancien tarif : 400 € pour 3 mois). Cette modification vise à rendre l'offre plus attractive, aucune souscription n'ayant été enregistrée en 2025.
- Plan Destination : nouveau tarif à 120 €. Cette option étant parmi les plus demandées, une réévaluation tarifaire a été mise en place afin d'augmenter les recettes de l'Office de tourisme.
- Offre bienvenue : – 50% sur l'offre Pack Partenaire pour toute création d'une nouvelle structure depuis le 01/09/2024. Cette offre, auparavant gratuite, est désormais proposée à tarif réduit afin de contribuer à l'augmentation de nos recettes tout en maintenant un accueil avantageux pour les nouveaux partenaires.

## 2. Nouveautés 2026 :

- Ouverture du Pack Partenaire à 80 € / an aux organisateur d'événements accueillant plus de 500 participants (sur un événement).
- Jeux concours : tous les partenaires auront la possibilité de participer à la dotation de jeux concours organisés par le service Communication et l'Office de tourisme et ainsi bénéficier de visibilité et de promotion pour leur structure. Dans la limite des places disponibles (3 jeux concours prévus sur 2026).
- Plan Destination : à noter que désormais, seuls les partenaires à jour de leur adhésion à l'Office de tourisme pourront être représentés par un pictogramme sur le plan distribué dans les bureaux d'information touristique. Cette mesure vise à inciter à l'adhésion, notamment auprès des restaurateurs situés à Saint-Claude, qui figuraient auparavant automatiquement sur ce support et n'adhéraient malheureusement que très peu à l'Office de tourisme.
- Coupons de réductions pour les hébergeurs : cette nouvelle offre incluse dans la formule de base (80 €) proposée aux partenaires hébergeurs 2026 de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude remplace l'ancienne campagne web générique "Hébergements" (Facebook et Google Ads), supprimée à la suite d'une baisse notable de ses performances par rapport à l'année précédente. Elle vient enrichir l'offre partenaires 2026 de l'Office de Tourisme pour les hébergeurs et leur propose une solution plus pertinente, adaptée à leurs besoins et à ceux de leurs clients. Elle permet aussi de mettre en valeur les produits de notre boutique Office de tourisme et de booster leur visibilité, d'inciter les visiteurs à pousser la porte de nos bureaux d'information touristique et de dynamiser la fréquentation de nos points de vente. Le budget alloué à cette offre pour 2026 reste le même que pour la campagne web précédente "Hébergements", soit 3 000 €.
- Publi-reportage sur les réseaux sociaux : cette nouvelle option à 70€ a pour objectif de mettre en valeur nos partenaires sur nos réseaux sociaux.
- Reportage photo professionnel : cette nouvelle option à 130€ vise à renouveler les photos issues de la prestation réalisée en 2021, dont les droits d'utilisation ne sont plus en cours. Cette action permet de valoriser nos partenaires et notre destination, tout en actualisant les contenus utilisés pour la promotion du territoire.



Ceci exposé, le Bureau communautaire valide les tarifs et services présentés ci-dessus pour l'année 2026 et autorise Madame la présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention).**

## 6.2. PDIPR - CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONVENTION DE GESTION DE LA RANDONNÉE 2025

Le CCHJSC est compétente pour l'entretien des sentiers et des itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Conseil Départemental du Jura (CDJ) accompagne les collectivités dans le cadre d'une convention définissant les conditions de préservation, d'aménagement, de gestion et de valorisation du réseau de randonnée non motorisé inscrit au PDIPR.

Le CDJ a décidé de conforter son soutien financier aux collectivités signataires de la convention présentée en annexe.

Cette convention prévoit une dotation générique d'entretien et de balisage de 5 300€ pour l'exercice 2025, calculée à hauteur de 50 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnées à 20 €/km/an sur la base des 530 km inscrits au PDIPR.

Par ailleurs, un dispositif ouvert du 01/01/2025 au 31/12/2027, permet aux EPCI de 400 à 800km de réseau inscrit au PDIPR, de présenter un programme d'aménagement et de valorisation du réseau, pouvant bénéficier d'une prise en charge de 50% du montant HT des dépenses éligibles, dans la limite de 15 000€HT par an.

Cette convention formalise les engagements réciproques de la CCHJSC et du CDJ. Ainsi, elle prévoit que la CCHJSC s'engage à :

- Assurer la gestion et le suivi administratif du réseau inscrit au PDIPR ;
- Entretien et aménager l'ensemble du réseau ;
- Assurer le balisage et l'implantation de la signalétique directionnelle ;
- Réaliser les travaux d'aménagement et de valorisation nécessaires ;
- Organiser la mise en service des arrêts requis ;
- Mettre à jour la base de données Suricate ;
- Animer la Commission locale de randonnée (COLORANDO) ;
- Signaler au Département toute modification du réseau ;
- Utiliser la plateforme numérique Géotrek.

Le territoire de la CCHJSC est particulièrement propice aux activités de pleine nature. Grâce à la présence de nombreuses rivières, cascades et forêts, son relief de moyenne montagne offre un cadre idéal pour la pratique du VTT, de la randonnée et de l'équitation.

Chaque année, les interventions suivantes sont réalisées :

- Vérification et nettoyage du réseau : balisage de l'ensemble des sentiers, dégagement et réparation des signalétiques, entretien et remplacement courant du matériel
- Débroussaillage et élagage par l'équipe technique, des associations de randonneurs (conventions mises en place) et des entreprises privées ;
- Emplacement ou renforcement de la signalétique en cas de dégradations, déviations, blocages, travaux de sécurisation (aménagement de belvédères, marches, chicanes, passerelles, éboulements...).

Le partenariat avec le conseil départemental étant essentiel à la gestion et la valorisation du réseau PDIPR, bureau communautaire approuve les termes de la convention relative à la gestion de la randonnée présentée en annexe, et autorise Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention).**

## 7. VIE DES POPULATIONS / CULTURE / SPORT / SANTÉ



### 7.1. SPORT : RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE - LOT N°04 - CHOIX DU PRESTATAIRE

Lors de la consultation pour la reconstruction du futur centre nautique du Martinet, les lots n°04 façades - vêtture, n°06 métallerie et n°17 jacuzzi n'ont pas été attribués.

Une consultation en procédure adaptée a été relancée le 09/01/2025 pour un retour des offres le 10/02/2025

La commission d'Appel d'Offre réunit le vendredi 21 janvier 2025 proposait de suivre l'avis, après analyse, de la maîtrise d'œuvre pour l'attribution ou non des lots.

Pour le lot n°04 - Façades – Vêtture, une seule offre avait été reçue. La CAO proposait de demander à l'entreprise Félix BARONI (SIRET : 309 407 492 00029) et d'engager une analyse complémentaire de l'offre pour les motifs suivants :

- Régularisation de l'épaisseur de l'isolation thermique,
- Négociation sur des points techniques divers.

Par délibération en date du 12 mars 2025, le bureau communautaire a validé la proposition de la CAO et demandait qu'une analyse complémentaire soit engagée.

Une Commission d'Appel d'Offre à la suite du retour de la négociation du lot n°04 : Revêtements de façade – Vêtture est fixée au mercredi 13 mai 2025 à 14H.

Après présentation des conclusions de cette CAO, le Bureau communautaire valide l'avis de la CAO et autorise la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération. **(Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention).**

### 7.2. BELLECOMBE - BATIMENT INTERGENERATIONNEL : FONDS DE CONCOURS

Afin de répondre aux difficultés de logement sur la commune de Bellecombe et des communes avoisinantes, la municipalité a défini un projet de construction de bâtiment intergénérationnel évalué à 2 635 549,80 €HT (main d'œuvre et travaux compris).

Ce bâtiment intergénérationnel d'une surface de 477.82 m<sup>2</sup> pour une emprise au sol de 527 m<sup>2</sup> comportera :

- 2 T4 (91m<sup>2</sup>) et 4 T3 (65m<sup>2</sup>) à destination de familles travaillant sur le territoire et rencontrant des difficultés pour se loger ;
- 2 T2 (48m<sup>2</sup>) à destination de personnes âgées du territoire vivant dans des fermes isolées ;
- 2 T1 (31m<sup>2</sup>) destinés aux apprentis, alternants ou saisonniers travaillant sur le territoire ;
- 1 espace Santé (53.82m<sup>2</sup>) où les professionnels de santé du territoire pourront recevoir en consultation, les habitants des hautes-combes.

Compte tenu des compétences et prérogatives de la CCHJSC en matière de santé, de soutien et de coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics, la communauté de communes peut intervenir dans le financement de l'espace santé à hauteur de 49% des dépenses éligibles, la part restante étant prise en charge par la commune.

Le montant prévisionnel des travaux relatif à l'espace santé (53.82m<sup>2</sup>), relevant des compétences de la CCHJSC est évalué à 267 000€HT. La CCHJSC souhaite apporter son soutien à hauteur de 49% des coûts de cet espace relevant de sa compétence, les 51% restant étant pris en charge par la commune.

Ceci exposé, le Bureau communautaire approuve l'engagement financier de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dans le projet de bâtiment intergénérationnel porté par la commune de Bellecombe pour les espaces relevant de sa compétences, approuve le versement d'un fonds de concours à hauteur de 131 000€HT, acte qu'une convention d'attribution de ce fonds de concours sera contractualiser avec la Commune de Bellecombe et autorise la présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



Jean-François DEMARCHI considère que ce projet est remarquable pour Bellecombe, une petite commune atypique et ambitieuse. Il espère que ce projet sera repris en exemple et qu'il pourra susciter d'autres projets similaires.

### 7.3. CULTURE : CONSERVATOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION SDEA 2025

En 2022, le Conseil Départemental du Jura a mis à jour le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA). Ce schéma a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques. Le Département fixe au travers de ce schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial.

Avec plus de 360 élèves, 22 professeurs et 166 heures d'enseignement artistiques par semaine, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la CCHJSC est un établissement culturel de premier plan à l'échelle du territoire. Dans l'optique de poursuivre sa mission d'enseignement artistique et de développement des projets annuels permettant aux élèves de parfaire leur pratique, il convient de solliciter une subvention destinée à financer le fonctionnement d'une part, et les projets artistiques d'autre part, au titre du SDEA 2025.

Pour l'année 2025, le montant total sollicité est de 35 900€.

#### **Détail des montants sollicités :**

- Aide aux fonctionnements : 20 000 €
- Orchestre à l'Ecole : 3 400 €
- Projet inter écoles : 4 000 €
- Soutien à l'enseignement de l'Art dramatique : 500 €
- Projet annuel de l'établissement (résidence d'artistes) : 8 000€

Ceci exposé, le Bureau communautaire sollicite une subvention d'un montant de 35 900€ auprès du Conseil Départemental au titre du SDEA 2025 et autorise la présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).

### 7.4. CULTURE : CONSERVATOIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE COTEAUX DU LIZON

Dans le cadre de la gestion du Conservatoire de musique par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, il est proposé de dispenser certaines disciplines à Saint-Lupicin (COTEAUX-DU-LIZON).

Pour cela, la Commune de Coteaux du Lizon met à disposition de la CCHJSC de manière exclusive et à titre gracieux, les locaux situés au 32 Grande rue, Saint-Lupicin, 39170 Coteaux du Lizon (Salle du Tram) pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, mise à part une grande salle en rez-de-chaussée que la commune propose à la location temporaire aux associations et particuliers (repas interdit).

La répartition des charges entre les deux collectivités serait la suivante :

- La CCHJSC supporte la totalité des charges d'électricité (compteur à son nom).
- Le bâtiment est équipé d'un seul compteur d'eau au nom de la Commune de Coteaux-du-Lizon. La facture d'eau annuelle s'élève à environ 360€ TTC. La Commune souhaite que la CCHJSC prenne en charge 50% des dépenses liées à l'eau.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire approuve les termes de la convention présentée en annexe, acte la mise à disposition de locaux à titre gracieux au profit de la CCHJSC du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026, la prise en charge des charges d'électricité par la CCHJSC et la refacturation par la commune des consommations d'eau annuelle à hauteur de 50% auprès de la CCHJSC, et autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération (**Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention**).



Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance à 20h30.

Isabelle HEURTIER

Présidente

Fait à Saint-Claude, le 11/06/2025

Roland FRÉZIER

Secrétaire